



# Peut-elle être ACQUITTÉE ?

---

## L'ŒUVRE

---

11<sup>e</sup> ANNÉE : 7 Mai 1914

N<sup>o</sup> 19

DIRECTEUR :

220, Faub. St-Honoré (8<sup>e</sup>)

Téléphone : 589-55

GUSTAVE TÉRY

# Au Printemps

## TAPIS

## SOLDES



Toute maison d'alimentation soucieuse de satisfaire sa clientèle tient les conserves AMIEUX Frères. Exiger cette marque.

## ALLUSIONS

### « Fait » ou « Injure » ?

Il n'est plus permis de dire que l'assassinat de Calmette est un « crime » ; il n'est plus permis de dire que Rochette est un « escroc », sans insulter M. Caillaux.

Ainsi en ont décidé le général Mangin et le vicomte de Villebois-Mareuil, arbitres de l'affaire Caillaux-d'Aillières. « *Les arbitres soussignés considèrent que les phrases incriminées sont injurieuses...* »

Quelles sont ces « phrases incriminées » ?

En réalité, il n'y en a qu'une. Dans son affiche de « remerciements », M. d'Aillières dit :

« Près de onze mille électeurs ont prouvé qu'il y a, dans l'arrondissement de Mamers, un nombre imposant d'hommes courageux, disposés à ne jamais approuver *ni le crime, ni les compromissions d'un ministre avec un escroc.* »

Sur quoi, M. Caillaux se fâche, tout rouge suivant sa coutume, et déclare : « Dire qu'il y a des hommes courageux à Mamers, c'est insulter les Mamertins. Dire qu'ils n'approuvent pas le crime, c'est les diffamer. Je casserai la gueule à tous ceux qui soutiendront le contraire.

» D'ailleurs, de quel « crime » s'agit-il ? Est-ce encore une allusion à « l'incident » du *Figaro* ? Si vous prétendez que Rochette est un escroc, je considère cette allégation comme une injure personnelle, et je la lave dans votre sang. »

— Mais non, réplique poliment M. d'Aillières, ce ne sont pas des injures, ce sont

des « faits d'ordre public ». Que M. Caillaux ait protégé M. Rochette et que M. Rochette ait volé des millions, nul n'en doute plus; il me paraît établi également que Mme Caillaux a assassiné M. Calmette, et qu'un assassinat est un crime. »

Là-dessus, les quatre témoins recourent aux arbitres.

Voilà des gens fort embarrassés. Après avoir bien réfléchi, les arbitres rendent cette sentence sibylline et contradictoire :

1<sup>o</sup> *Les phrases de M. d'Aillières sont « injurieuses »;*

2<sup>o</sup> *M. d'Aillières n'a pas injurié M. Caillaux.*

Allez vous y reconnaître!

A vrai dire, la question est d'ordre purement philologique. Il n'est que de s'entendre sur le sens du mot « injure », (et l'on pourrait profiter de la circonstance pour fixer du même coup le sens du mot « diffamation »).

Il est certain qu'appeler quelqu'un : « Assassin ! » c'est l'injurier.

Mais, si ce quelqu'un a « assassiné », on ne voit pas bien comment on peut l'appeler autrement.

Il y a des hommes pour qui le simple énoncé d'un fait est une injure; mais est-ce notre faute, si le fait est exact? C'est une observation que nous avons eu bien souvent l'occasion de faire à l'*Œuvre*. J'éprouve toujours le même étonnement, quand on nous reproche nos « violences », et je réponds très sincèrement à ceux qui nous en font grief :

— Où sont-elles, ces violences? Il nous arrive sans doute de raconter des choses énormes; mais est-ce que nous les exagérons à plaisir? N'avons-nous pas le constant souci

d'employer strictement les mots propres? Et si nos révélations sont scandaleuses, est-ce nous qui devons porter la responsabilité du scandale?

Piot vous a conté l'autre jour avec quel soin nous avons composé l'autre semaine notre affiche de Mamers, et comment nous nous sommes fait scrupule d'y laisser le mot « individu » pour désigner Caillaux.

Nous restons plus que jamais convaincus qu'aucune épithète injurieuse, aucune expression truculente n'ajouterait à la force de la vérité.

### Bluff et cabotinage.

L'Autorité dit fort bien :

A lire certains journaux, M. d'Aillières aurait visé M. Caillaux et sa balle lui aurait même effleuré le visage, cependant que l'ancien ministre tirait, lui, ostensiblement en l'air.

C'est là une légende de thuriféraires maladroits que la simple inspection des clichés photographiques de la rencontre suffit à détruire.

Les clichés d'*Excelsior* et du *Matin* nous montrent nettement la poussière soulevée par la balle de M. d'Aillières, à deux mètres environ de lui...

Le titre du *Journal* est d'ailleurs explicite : « M. d'Aillières enterra sa balle. » Elle n'a donc pu menacer son adversaire!...

Et dans la *Presse*, M. Armand Massard ajoute :

Le geste de M. Caillaux qui lui valut sur le terrain les embrassements de M. Ceccaldi, s'explique assez mal.

On conçoit qu'un personnage qui a offensé quelqu'un se mette à sa disposition pour une réparation et se contente de tirer en l'air.

On peut avoir pour cela des motifs d'ordre personnel.

Mais on comprend malaisément l'attitude de M. Caillaux, s'identifiant avec ses électeurs qu'il jugeait gravement insultés par M. d'Aillières, et se chargeant

d'assurer leur défense... en déchargeant son pistolet en l'air.

— A la place des électeurs caillautistes, je ne serais pas rassuré.

Ne retrouve-t-on pas, dans cette rencontre, le cabotin morbide que nous a révélé la lettre *Ton Jo?*

Car on s'est étonné déjà que dans une lettre, dite d'amour, Caillaux ait éprouvé le besoin d'exposer sa conception de la réforme fiscale. Ce qui est beaucoup plus remarquable à mon sens, c'est le naïf étalage de duplicité que nous découvre la phrase : « J'ai écrasé l'impôt sur le revenu en ayant l'air de le défendre... »

Cela rentre évidemment dans ses moyens de séduction. Voyez-vous le Jo cligner de l'œil vers sa belle? « Hein! comme je les roule! Regarde un peu comme je suis fort! Et toi seule es dans le secret... »

C'est le même cabotin qui envoie des témoins à M. d'Aillières. Pour paraître devant la galerie en posture plus avantageuse, il lui faut un duel. On lui a trop reproché de n'avoir répondu à la campagne de Calmette que par le browning de sa femme. Visiblement, il est hanté par cette idée d'une parade sur le terrain, qui, après sa réélection, « fera bien dans le tableau ». Ainsi s'explique la phrase inattendue, puérile et burlesque, qui lui échappa le 25 avril à la réunion du Tronchet et que j'ai rapportée dans le dernier numéro de *l'Oeuvre* :

— *D'ailleurs, vous êtes un lâche, et j'attends vos témoins!*

Aussitôt, je me levai pour dire aux paysans qui nous écoutaient :

— Dans ses affiches et dans ses discours, M. Caillaux nous accuse de mener contre lui une campagne d'injures. Vous m'avez entendu, vous l'avez entendu. Comparez!

Caillaux a-t-il eu conscience que sa phrase

avait produit sur l'assistance une impression fâcheuse? A-t-il réfléchi plutôt qu'en me provoquant il n'aurait pas le choix des armes? Il se précipite pour faire des excuses : « Je reconnaiss que j'ai eu tort, je retire le mot. »

Car il lui faut un duel, mais un duel sans risque, au pistolet. Et payant d'audace, comme toujours, il saisit la première occasion qui paraît se présenter pour envoyer des témoins à M. d'Aillières. Comme si c'était la première fois qu'on l'accusait de s'être compromis dans l'affaire Rochette! Et comme s'il suffisait d'échanger deux balles pour qu'il n'en fût plus question!

C'est ainsi que nous avons eu le spectacle forain de ce duel pour rire, — et pour cinéma.



### ses petits papiers.

Avec une admirable complaisance, le Crédit Lyonnais s'est ingénier à établir que ses pendules ne marchent pas, que ses appareils sont détraqués, que les moyens de contrôle et les garanties qu'il offre à ses clients sont purement illusoires.

C'est bon à retenir.

Mais il reste une question qui n'a pas été élucidée, et qui, pourtant, prime toutes les autres : quelle que fût l'heure de son passage au Crédit Lyonnais, *qu'est-ce donc que Mme Caillaux allait y faire?*

Quand elle a dit qu'elle allait y chercher l'agenda de son mari pour lui permettre de répondre au rapport Fabre, en fixant avec précision la date des visites de M<sup>e</sup> Maurice Bernard, elle a certainement forgé une fable absurde. D'abord, le rapport Fabre n'avait pas encore vu le jour; en second lieu, les Caillaux ne répètent-ils pas à satiété qu'ils n'en appréhendaient pas la publication?

Si Mme Caillaux est allée au Crédit Lyonnais, c'est parce qu'elle avait peur qu'on n'y trouvât, après son arrestation, des papiers compromettants. Et elle s'est hâtée de les faire disparaître, ce qui suffirait à établir la prémeditation, si elle n'était pas d'autre part archidémontrée.

Mais là n'est pas le point. Ces papiers étaient-ils compromettants *pour elle ou pour lui*?

S'ils étaient compromettants pour lui, c'est une nouvelle preuve de sa complicité.

S'ils n'étaient compromettants que pour elle, Caillaux devait en ignorer l'existence. Sans quoi, ces papiers n'auraient pas été cachés dans une banque : ils auraient été tout aussi bien à l'abri dans un coffre-fort de la rue Alphonse-de-Neuville.

Quel mystère y avait-il donc dans la vie de cette femme? Quel fut l'emploi de son après-midi avant la visite au bureau de placement? Et dans quelle mesure faut-il chercher rue de la Faisanderie une explication du drame?

Ce sont là des questions auxquelles il serait plus aisé de répondre, si le jour même du crime, conformément à la loi, le parquet avait ordonné une perquisition chez l'assassin, et surtout si l'on avait immédiatement coffré le complice.

Mais...

### Le monument Calmette.

*L'Œuvre* n'a pas souscrit pour ce monument. Nous avons cru préférable de rendre hommage à la mémoire de Calmette en allant afficher et commenter dans la circonscription de Mamers le courageux article qui l'a fait assassiner.

A la veille de sa mort, Calmette écrivait :

Ce qui restera fixé dans les yeux étonnés de tous les électeurs, si la Chambre a l'imprudence d'aller aux urnes avec le programme de M. Caillaux et sous la protection de M. Caillaux, ce sont les deux lignes qui établissent l'effroyable duplicité politique et la décevante immoralté de son ministre, ce sont les deux lignes foudroyantes qui condamnent un homme et jugent un régime si le régime tolère l'homme :

*J'ai écrasé l'impôt sur le revenu en ayant l'air de le défendre.*

Joseph CAILLAUX.

Ces deux lignes seront placardées avec l'écriture même du ministre en larges affiches sur toutes les communes de France, et on en verra les effets.

Gaston Calmette.

Si le *Figaro* nous a laissé le soin et l'honneur d'exécuter cette dernière volonté de son directeur, nous ne pouvons que l'en remercier.

Mais comment notre confrère en est-il venu à concevoir que les souscriptions recueillies pour élever un monument à Calmette pussent être employées à un autre usage?

Nous n'avons pas lu sans étonnement dans le *Figaro* du 22 avril : « La somme nécessaire à l'érection d'un buste dans le hall du *Figaro* a été dépassée depuis longtemps. L'éminent maître René de Saint-Marceaux a bien voulu nous en avertir. »

Et le *Figaro* se propose de réservier à une « fondation philanthropique » le « surplus de la somme consacrée à l'œuvre du grand artiste ».

Je ne crois pas qu'aucun souscripteur ait envoyé cent sous au *Figaro* en disant : « Voilà cent sous; mais comme Calmette était un modeste, il suffira de consacrer trente sous à son monument; vous verserez le surplus à une œuvre de bienfaisance. »

C'est bien pour un monument que les souscripteurs ont souscrit.

Et personne ne saurait voir la moindre indiscretion dans cette remarque, car l'assassinat de Calmette garde à nos yeux l'importance d'un événement historique, qui n'intéresse pas seulement la rédaction du *Figaro*, mais bien toute la presse et toute la France.

Dès lors, pourquoi s'en tenir « à l'érection d'un buste dans le hall du *Figaro* »? On accordera bien, je pense, que la mort d'un Calmette a une autre signification que celle d'un Villemessant, et qu'un jour prochain nul ne refusera les honneurs de la place publique au journaliste qui s'est dévoué si généreusement pour le bien public.

Pourquoi ne pas le prévoir dès aujourd'hui?

Parce que Calmette fut un modeste, est-ce une raison pour ne lui éléver qu'un monument « modeste »? Et ne vaut-il pas mieux le proportionner à son mérite qu'à sa « modestie bien connue »?

Je soumets respectueusement ces réflexions à M. René de Saint-Marceaux et amicalement à nos confrères du *Figaro*.

### Moralité.

Nos lecteurs n'ont pas oublié ce chef-d'œuvre de cynisme qu'est la lettre des conseillers municipaux de la Ferté-Bernard à leurs administrés.

— Not'maît, môsieu Kâyô nous a rapporté 107.170 francs la dernière fois; nous ne pouvons pas avoir de député d'un meilleur rendement. Gardons-le donc, et ne nous occupons pas du reste.

Le reste, c'est la France.

Mais les journaux de M. Caillaux s'écrient :

— Et puis après? Est-ce que ce n'est pas la même chose partout?

En effet, la vénalité des élus et des électeurs est devenue la règle générale. Tout notre pays est à vendre par petits morceaux: nous assistons en période électorale à un vaste lotissement de la République.

Ce qui est étonnant, dans le tranquille aveu des édiles fertois, ce n'est pas qu'une poignée de naïfs petits bourgeois puissent penser avec cette bassesse. Ce qui est étonnant, c'est que personne ne s'en étonne. Ce qui est navrant, c'est qu'aujourd'hui presque tout le monde pense à la même hauteur. « Et puis après? C'est la même chose partout... »

Hélas!

Mais c'est ici que se pose sous une nouvelle forme, aussi directe, aussi précise, aussi angoissante, notre « grande question ». L'école laïque a déjà formé vingt-cinq ou trente générations d'électeurs; est-ce donc elle qui leur a fait, je ne dis pas cette âme, — le mot est trop noble pour un tel objet, — mais, comme parlent nos cuistres, cette « mentalité » platement et salement utilitaire?

Sont-ce là les « citoyens » que nous fait votre « instruction civique »? Et que peut devenir un peuple à ce point dénué de tout idéal?

N'expliquons pas autrement le succès et les progrès du socialisme. A tant d'esprits déflorés, stérilisés et rétrécis par l'enseignement d'une morale, qui tient toute dans la misérable règle de l'intérêt composé, les imaginations collectivistes, comme l'avouait Pres-sensé dans son testament, apportent un équivalent mystique, un semblant de « religion », un paradis terrestre en trompe-l'œil...

Et c'est aussi un trompe-le-cœur, pour l'homme qui reste encore capable de regarder plus haut que son ventre, et cherche vainement à satisfaire son éternel besoin de croire et d'espérer.

GUSTAVE TÉRY.



## Encore la dame et Encore le monsieur

+

Eh bien, c'est entendu. Mme Caillaux est allée à quatre heures au Crédit Lyonnais. Les appareils automatiques ne marchaient pas, ou bien ils marchaient mal. Mme Rémy s'est trompée. Elle n'a pas vu Mme Caillaux chez elle entre quatre heures et quatre heures quarante. Ses autres clientes se sont trompées également. Elles sont sept ou huit. Cela ne fait rien. Il y a eu une illusion collective. Enfin, la cuisinière elle-même a dit : « Il est quatre heures vingt et j'ai déjà trouvé une place. » Mais ce propos n'a jamais eu aucune importance. La preuve, c'est que la cuisinière déclare maintenant : « J'ai dit quatre heures vingt comme j'aurais dit une autre heure. »

Donc, négligeons ce détail. Et crions bien haut que Mme Caillaux était au Crédit lyonnais à quatre heures. Aussi bien, M. le juge Boucard lui-même assure que sa religion est définitivement éclairée. Mais une autre question se pose : *quels papiers Mme Caillaux est-elle allée chercher au Crédit Lyonnais?*

+

Un agenda, a-t-elle dit.  
Et puis des papiers de famille.  
L'agenda, c'était un agenda de M. Caillaux.  
Mais, quel que soit le goût des grandeurs qui

anime ce personnage, son agenda ne doit pas être beaucoup plus volumineux que celui d'un honnête homme.

Or, Mme Caillaux a déclaré que le paquet pris par elle dans son coffre-fort était si lourd qu'elle ne put le monter elle-même dans son appartement et qu'elle en chargea le chauffeur.

Ce sont donc les « papiers de famille » qui étaient pesants et volumineux.

Les deux familles de M. Caillaux et de Mme Caillaux ont laissé tant de papiers importants qu'une femme ne peut les transporter ?

Bien. Supposons.

Mais pourquoi aller retirer d'un coffre-fort les papiers de sa famille avant de commettre un crime ? Ou bien ces papiers prouvent la droiture l'honnêteté, la loyauté de toute une lignée, et alors on peut les laisser où ils sont. Si, par hasard, un juge maladroit osait aller les saisir, il ne pourrait retirer de leur lecture indiscrète qu'une impression favorable.

Cependant, Mme Caillaux, qui est déjà chargée d'un revolver, n'hésite pas à prendre le faix supplémentaire de plusieurs kilogrammes de documents. Lorsqu'elle sort de chez Gastinne-Renette, il est 3 h. 45. Elle vient d'apprendre à charger son arme, à viser, à tirer. Elle a pris sa leçon d'assassinat. Elle saura tuer. Que va-t-elle faire avant d'aller au *Figaro* ? D'abord, et surtout, retirer des papiers du Crédit Lyonnais.

Je vous le demande : est-ce naturel ?

Elle retire ses papiers, et les porte dans la tanière conjugale, où l'homme, le coup fait, les trouvera. Il faut qu'il les aie le soir même. Il ne pourrait aller les chercher lui-même, le lendemain matin, au Crédit Lyonnais.

Papiers de famille ?

M. le juge Boucard, sur l'injonction de M. Cail-

laux, s'occupe actuellement de savoir quels papiers contenait le portefeuille de Gaston Calmette. C'est sur la victime qu'on enquête. C'est l'assassiné qui doit rendre compte de ses papiers. Mais l'assassin a licence de se taire. On ne lui demande exactement rien. Nous n'avons lu nulle part que le magistrat ait demandé à Mme Caillaux : « Quels sont les papiers que vous êtes allée en toute hâte chercher au Crédit Lyonnais, quelques instants avant le crime ? »

Et cependant, cette démarche, Mme Caillaux l'avait tout d'abord soigneusement dissimulée. Quand elle fournit, dans ses premiers interrogatoires, l'emploi de son temps, elle parla du bureau de placement et du stand Gatinne-Renette. Sa mémoire était si fidèle qu'elle répeta même une conversation téléphonique insignifiante qu'elle avait eue avec M. de Fouquières. Du Crédit Lyonnais, pas un mot.

Lorsqu'elle se décida à signaler cette visite, c'était pour se défendre. Mme Rémy l'accusait de mensonge. Mme Rémy disait : « Elle est venue chez moi à quatre heures. » Mme Caillaux objecta : « Je n'étais pas chez Mme Rémy à quatre heures, puisque j'étais au Crédit Lyonnais. »

On pense que M. Boucard fut quelque peu surpris d'apprendre si tardivement ce fait important. C'est pour cela sans doute qu'il oublia de demander à la criminelle : « Pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela plus tôt ? »

Au reste, il est maintenant trop tard pour apprendre quoi que ce soit. Depuis le 16 mars, M. Caillaux a eu le temps de mettre en sûreté tous les papiers du monde et du demi-monde. Même si on ordonnait une perquisition — et soyez tranquilles, il n'en est pas question — on ne trouve-

rait rien. Les kilogrammes de papiers de famille se sont envolés. Le même chauffeur qui les monta les a sans doute descendus.

Et M. Caillaux, audacieux et impudent à son ordinaire, M. Caillaux, rassuré définitivement, et qui déjà annonce l'acquittement, M. Caillaux, à qui son concurrent d'Aillières vient obligamment de rendre l'honneur, M. Caillaux ne fournit pas d'explications, mais en demande.

Il a résolu d'obtenir un nouveau témoignage du Président de la République lui-même. Le premier témoignage ne lui suffit pas. Il s'est en effet tardivement avisé que les déclarations de M. Poincaré, au lieu d'innocenter, accablent.

Car est-il possible que M. Caillaux soutienne qu'il n'a point parlé à sa femme de la conversation qu'il avait eue avec le chef de l'Etat ? Est-il possible qu'il n'ait point dit à cette « confidente » — le mot est de lui — à cette Egérie qui rédigeait elle-même les démentis pour les journaux — M. Labeyrie l'a déclaré — est-il possible, oui, qu'il n'ait point dit à cette femme :

— J'ai vu Poincaré. Il assure que Calmette ne publiera pas les lettres. Mais, pour plus de sûreté il va envoyer Maurice Bernard faire une démarche.

Non, ce n'est pas possible. M. Caillaux le soutient. Mais ce n'est tout de même pas possible. Et jamais aucun juré ne croira cela. Il faut donc obtenir un nouveau témoignage de M. Poincaré. Et M. Caillaux a le projet de lui faire demander :

— Quels sont les papiers qui vous ont été remis par les frères de M. Calmette, après la mort ?

On sait quels sont ces papiers. Ce sont proprement les documents sur Agadir. Mais Caillaux prétend tirer argument de cette remise.

— Voyez, dira-t-il, comme je devais ajouter peu d'importance aux déclarations du chef de l'Etat. C'était un ami de Calmette. Il y a eu entre eux

des échanges de papiers. Et puisqu'on lui a rendu des documents, n'était-ce point que c'est lui qui les avait fournis?

Pour terminer, posons une question à tous nos confrères?

Connaissent-ils M. Dubarry et M. Le Couret?

Il paraît que M. Dubarry et M. Le Couret sont journalistes. Nous savons même le nom des feuilles où ces écrivains dépensent leur talent. Ce sont la *Journée républicaine* et... ma foi, l'autre, je ne me rappelle plus.

M. Dubarry était reçu dans le cabinet du ministre des finances, et conversait avec ce grand homme, librement et confidentiellement.

Que voulez-vous? Je trouve cela surprenant.

Que M. Caillaux connaisse des journalistes, rien n'est plus naturel. Qu'il les appelle en témoignage, je ne m'en étonne pas. Mais que ces journalistes soient justement M. Dubarry et M. Le Couret, que nul sauf lui ne connaît, qu'aucun journaliste véritable n'a jamais rencontré nulle part, et dont le nom arrive au public pour la première fois, je n'en reviens pas.

Nous demandons :

M. Dubarry et M. Le Couret font-ils partie d'une association de presse?

Ont-ils, dans notre profession, des parrains, des répondants?

Si un de nos confrères les connaît, il sera bien aimable de nous en avertir. Et si même M. Dubarry et M. Le Couret veulent bien nous fournir eux-mêmes une petite notice personnelle, nous nous ferons un plaisir de l'insérer.

FRANÇOIS LEBON.

## SA RICHESSE MOBILIÈRE

J'ai de la considération pour M. Pascal Ceccaldi, député de l'Aisne. Je respecte l'idée qu'il se fait de l'amitié. Je suis convaincu qu'il n'hésiterait à lui sacrifier ni ses ambitions, ni sa vie, ni même sa patrie. D'aucuns trouveront peut-être que c'est trop. A tout le moins, c'est beaucoup. Mais quelque opinion que l'on ait de M. Ceccaldi, on n'en saurait, en tous cas, avoir une opinion médiocre.

M. Ceccaldi, qui défend M. et Mme Caillaux avec la passion que l'on sait, déposait, vendredi dernier, chez le juge d'instruction. J'ai bien peur que son amitié excessive ne lui ait dicté une gaffe un peu somptueuse.

Il s'agissait de déterminer les motifs qui avaient pu pousser Mme Caillaux au meurtre. On était d'accord qu'elle redoutait la publication par le *Figaro* d'un document tout à fait fâcheux pour son mari. Quel était donc ce document?

— Le rapport Fabre?

— Non pas, répondit en propres termes M. Ceccaldi, « depuis longtemps dans l'entourage de M. Caillaux, nous considérions le rapport Fabre comme dépourvu d'importance. »

Voilà qui fait l'éloge du sens politique de M. Caillaux et de son entourage. Cependant M. Ceccaldi continue, en affirmant que les pièces dont Mme Caillaux redoutait la publication étaient des lettres privées à elle adressées par celui qui devait devenir son époux.

On avait déjà beaucoup parlé de ces lettres. On

en citait même couramment les termes un peu risqués dans les couloirs de la Chambre et dans les salles de rédaction, lorsqu'une amie de la famille Caillaux vint proclamer que ces lettres ne contenaient rien qu'un homme du monde ne pût écrire à une femme du monde. On en fut un peu déconcerté.

Quelle raison y avait-il, dès lors, de faire tant de mystère ? On se confondait en hypothèses.

Heureusement, M. Pascal Ceccaldi est arrivé et ingénument il nous a donné un motif plausible auquel on n'osait songer. Nous citons textuellement :

— **M. Caillaux dans l'une de ces lettres évaluait l'accroissement récent de sa fortune mobilière.**

Et nous entendons bien que M. Ceccaldi ajoute tout aussitôt :

— Il ne faudrait pas, de cet accroissement, déduire quelque soupçon contre M. Caillaux, qui est d'une probité inattaquable !

Oh ! Monsieur Ceccaldi, nous nous garderions bien de faire une déduction de cette espèce et même de faire une déduction quelconque ! Au fond, rien n'est plus naturel que cette histoire. Lorsqu'un homme du monde écrit à une femme du monde, de quoi donc l'entretiendrait-il, si ce n'est de l' « accroissement de sa fortune mobilière » ? Quant à nous, nous concevons à peine que M. Caillaux ait pu être aussi « ému » que vous dites, à la simple menace de la publication de ces lettres.

Certes, ce ne pouvait être le scandale qu'il redoutait ; alors, que redoutait-il ? Peut-être l'impôt sur le revenu ?

R. J.



## Les combinaisons secrètes de M. Caillaux

Une suite.

— Il faudra écrire un jour, disait Gaston Calmette, l'histoire de la *Brazil Railway Company*.

Mme Caillaux ne lui en a pas laissé le temps.

Qu'est-ce donc que la *Brazil Railway* ?

C'est une société américaine qui s'était donné pour but d'acheter les actions d'un certain nombre d'entreprises de chemins de fer au Brésil.

La loi américaine n'exige pas, comme la loi française, le versement d'une partie du capital pour la constitution d'une société. Les 160 millions d'actions ordinaires et les 100 millions d'actions privilégiées émises par la *Brazil Railway* ne représentaient donc aucun capital versé : c'étaient purement des parts de fondateurs.

Aussi bien, n'était-ce pas avec son capital social qu'entendait opérer la *Brazil Railway* ; c'était avec le produit des obligations qu'elle n'a, depuis sa fondation, cessé d'émettre.

Cette société commença par constituer des groupes en Amérique, en Angleterre, en Allemagne et en Belgique. Mais puisqu'elle avait besoin d'argent, c'est en France qu'elle devait en fin de compte se fixer. Avant toute chose il lui fallait obtenir la cote à la Bourse de Paris.

Elle s'adressa donc, comme il convient, au ministre français des Finances, qui n'était préci-

tement à cette époque rien de moins que M. Joseph Caillaux.

M. Caillaux a, en ces sortes de matières, des habitudes intransigeantes : il imposa à la société qui le sollicitait, à défaut de sa collaboration personnelle, celle de l'un de ses plus fidèles agents.

### M. Chauvy

M. Chauvy venait précisément de lui rendre d'importants services. C'est en effet M. Chauvy, inspecteur des Finances, qui en 1909, sous le ministère Clemenceau, avait été désigné par M. Caillaux, ministre des Finances, comme contrôleur des budgets de la Guerre et de la Marine.

On se souvient de cette histoire : les forts de l'Est étaient à cette époque démunis de canons ; le général Picquart, ministre de la Guerre, en demandait. M. Caillaux obtint — fait sans précédent — qu'un inspecteur des Finances fût chargé d'examiner le bien fondé des réclamations de l'Armée.

M. Chauvy n'hésita pas à déclarer avec sa grande compétence militaire, que les forts de l'Est n'avaient aucun besoin de canons, que même ils ne sauraient qu'en faire, et l'on rognâ, sans hésiter, un crédit de 80 millions. M. Caillaux, tout sémillant, put ainsi boucler victorieusement son budget et affirmer une fois de plus qu'il était un grand ministre.

M. Chauvy venait justement de déposer ce rapport militaire si utile, lorsque la *Brazil Railway* demanda à être admise à la Cote. M. Caillaux imposa à cette société M. Chauvy comme premier Vice-Président et, dans ces conditions, les engagements furent pris.

### L'admission à la Cote.

Elle n'était pas facile à mener à bien : il fallait en effet offrir au public français, comme actions entièrement libérées, des valeurs sur lesquelles jamais un sou n'avait été versé et qui n'étaient en fait que de simples « parts de fondateurs ». Ces actions furent introduites cependant jusqu'à concurrence de deux cent vingt-cinq millions.

Les actions privilégiées valurent, en 1912, 641 francs ; elles n'en valent plus aujourd'hui que 155. Les actions ordinaires qui furent cotées 610 fr. sont actuellement à 120 fr.

Les actions seules de la *Brazil Railway* ont fait perdre à l'épargne française jusqu'à ce jour plus de **deux cents millions**. Les obligations lui coûtent plus cher.

M. Chauvy, l'homme de M. Caillaux a économisé, en 1909, sur le budget de la guerre quatre-vingt millions, qui étaient d'ailleurs indispensables à la défense nationale. Il a dilapidé depuis des centaines de millions d'épargne française.

### Récapitulons :

En 1909, M. Caillaux refusait les millions nécessaires à l'armement de nos forts.

En 1911, après Agadir, M. Caillaux s'inclinait devant l'Allemagne, parce que notre défense nationale n'était pas prête et que nos forts n'étaient pas armés.

Mais de 1909 à 1911, M. Caillaux avait gaspillé, au profit de la *Brazil Railway*, des centaines de millions.

Et, comme pour rendre cette double opération plus saisissante, il en avait chargé le même homme, son homme : M. Chauvy.

## Instructions en cours

Qu'on ne s'y trompe pas : les juges d'instruction ne sont pas faits, comme on le croit communément, pour instruire les affaires. Le nom qu'ils portent ne doit pas créer une confusion : si le juge d'instruction est ainsi nommé, c'est tout simplement parce qu'il reçoit des instructions. Et le plus souvent, ces instructions lui commandent, précisément, de ne pas instruire.

Il est plus malaisé qu'on ne pense, de s'acquitter de cette besogne négative.

A Brest, M. Bidard de la Noë y réussit assez bien ; chaque semaine, l'instruction fait un pas décisif vers le mystère. Pareil aux seiches de l'Océan voisin, il sécrète, à l'aide de son greffier, sans doute, une encre tutélaire, dont les nuages épais le dissimulent à l'observateur. Il est à prévoir que dans quinze jours toute précision relative à l'incident Cadiou sera définitivement anéantie.

A Paris, M. Boucard remplit une tâche analogue. L'affaire est plus difficile : beaucoup de gens indiscrets le regardent ; et puis, il n'est presque pas contesté que Mme Caillaux ait commis un assassinat. Mais ce n'est pas une raison pour perdre courage : il n'y a pas d'évidence qui résiste à un juge d'instruction. Vigoureusement secondé par M. Caillaux, le magistrat parisien viendra certainement à bout de la vérité.

Il convoque un peuple, trié sur le volet, de journalistes, de cuisinières, de députés, de chauffeurs. Ces dépositions ne sentent pas seulement le pétrole, mais l'huile.

D'un jour éclatant, M. Boucard fait une nuit impénétrable ; d'une flaque de sang, une flaque de salive.

Enfin, pour l'aider dans sa besogne, il fait appel à M. Ceccaldi.

Il ne pouvait mieux tomber. On sait que lorsque les

Corses ne deviennent pas dictateurs, ils se font adjudants ; lorsqu'ils ne se font pas adjudants, ils entrent dans la police.

Tout recommandait M. Ceccaldi à ces dernières fonctions, jusqu'à un je ne sais quoi dans l'allure qui fait dire, lorsqu'on le croise : « En voilà un qui est en bourgeois. » Et l'on presse le pas. Il possède une bonne orthographe, un œil injecté de sang, un crâne étroit, une fidélité bestiale.

Lui seul pouvait remplir la mission de confiance dont MM. Caillaux et Boucard l'ont investi. C'est lui qui est chargé de dire ce que personne n'a osé dire. Ainsi, dans les émeutes, on ne lâche, gorgées de tafia, les brigades centrales qu'au moment décisif.

« Depuis longtemps, dans l'entourage de M. Caillaux, a déclaré ce témoin, nous considérons le rapport Fabre comme dénué d'importance. » Affirmation forte, et qui résume la défense. Il poursuit : « M. Caillaux est d'une probité inattaquable... — Il ne se livrait qu'à des opérations normales et régulières. Et même, à l'occasion de certain scandale, il me déclara une fois : « Un ministre doit éviter toute affaire de Bourse. »

M. Ceccaldi a dit tout cela sans rire.

Il y a cependant des choses que M. Ceccaldi ne veut pas révéler. Ce sont des choses que M. Painlevé lui a confiées. Ici, M. Ceccaldi a un bien joli mot : « M. Painlevé, dit-il, me renouvela sa certitude que M. Calmette avait projeté de publier les deux lettres intimes. Et comme je le priais de me désigner son informateur, il exigea une garantie : je lui offris ma parole d'avocat de garder ce nom secret... »

Ainsi, lorsque M. Ceccaldi veut inspirer confiance à un de ses amis, il est obligé de recourir à sa parole d'avocat. Que vaut donc sa parole de député, ou même sa parole tout court ? Pas cher probablement. C'est lui, du moins, qui nous l'assure.

Telles sont les nouvelles méthodes ; tel est le nouveau personnel. Le juge d'instruction n'instruit pas l'affaire, il la détruit. Autour de lui, des hommes de police

servent de témoins, non pour accabler l'innocence, ce qui arrivait autrefois, mais pour libérer l'assassinat.

La justice ne poursuit plus le crime. Elle se contente de jouer à cache-cache avec lui.

Et c'est le crime qui gagne.

JEAN BRÉZOLES.

---

## M. Bossard, inculpé amateur.

---

C'est un dilettantisme nouveau. Nous n'avions, jusqu'à présent, que le gentleman cambrioleur. On ne cherchait qu'à échapper, ingénieusement, à la police. Aujourd'hui, le fin du fin est de se faire appréhender par elle.

M. Bossard, veilleur de nuit, est un raffiné, un chercheur de sensations. Il a confié au juge d'instruction, au sujet de l'affaire Cadiou, des révélations sensationnelles. Puis il les a rétractées. Puis il a déclaré qu'il ne parlerait que le 15 mai. Puis il s'est enfermé dans un mutisme agaçant. Il a fait, en un mot, le mystérieux ; il a comme un masque, « intrigué » le juge ; celui-ci, exaspéré, l'a fait arrêter.

M. Bossard, pour avoir joué ce petit jeu, est inculpé non seulement d'assassinat, — ce qui n'est rien, comme dit M. Caillaux, — mais de recel de cadavre.

On prétend, à la vérité, que M. Bossard est déséquilibré. On allègue, à l'appui de cette affirmation, qu'il a été enfermé dans un asile d'aliénés. Est-ce donc une preuve ? Ce n'est pas une raison parce qu'il y a des fous dans les asiles d'aliénés, pour que tous les internés soient fous. Pas plus que tous nos ministres ne sont nécessairement des paralytiques généraux.

Bossard n'a eu qu'un tort : c'est de se faire veilleur de nuit. S'il fût entré dans la politique, personne ne se

serait avisé qu'il eût le cerveau fêlé. Peu importe d'ailleurs qu'il soit fou. Retenons seulement ceci, que c'est un fou agréable, qui manie avec art la péripétie, et possède un sens incontestable du théâtre. Il a su renouveler cette affaire qui traînait, alors que le juge n'y parvenait pas : c'est ce qui a vexé M. Bidart.

Pour tout dire, Bossard a fait « marcher » le juge d'instruction. M. Bidart de la Noë paraît profondément atteint dans son amour-propre. C'est un petit homme qui figura, dès le début de l'affaire, d'un air avantageux, le nez, la moustache, le chapeau retroussé, sur les photographies livrées aux journaux. Il eut son heure de popularité. Mais cela tourna mal. Et depuis quatre mois, aux yeux des dames de Brest et de la France amusée, il traîne attachée à lui, comme un chat éperdu, cette casserole retentissante.

On le lance sur des pistes ; on le rappelle ; le Parquet le harcèle ; l'inévitable parlementaire l'arrête à tous les coins ; l'usine de la Grand'-Palud menace de sauter sous ses pieds, avec ses cargaisons de coton avarié et de secrets compromettants. Et pendant ce temps, les coupables s'éloignent à grands pas.

Bossard, l'imprudent, a mis, par curiosité, un doigt dans l'engrenage. Il y passera tout entier. Tuer quelqu'un, passe encore : il y a des chances de s'en tirer ; c'est une question de relations. Mais Bossard a vexé un juge d'instruction : il est perdu.

---

### Demander à l'ŒUVRE :

## LA GRANDE QUESTION LA LAIQUE & LES BANDITS

PAR  
GUSTAVE TÉRY

## Grève d'électeurs

C'est dans la commune de Lavours, dans l'Ain, qu'elle vient de se produire. Sur quatre-vingt-dix-sept électeurs, *quatre* seulement ont déposé un bulletin dans l'urne.

Pourquoi cette abstention générale?

Pour protester contre la tyrannie de l'instituteur.

Déjà, le conseil municipal avait demandé au préfet de déplacer ou de mettre à la retraite cet insupportable pédagogue. Pour des raisons étrangères à la pédagogie, le préfet n'avait rien voulu savoir. Ce que voyant, la municipalité tout entière démissionna, et tous les parents de la commune cessèrent d'envoyer leurs enfants à l'école.

Depuis le commencement d'octobre, c'est-à-dire depuis *sept mois* les conseillers municipaux et les écoliers sont en grève: mais, soutenu par le préfet, l'instituteur reste le maître et seigneur du village. Impossible de le faire déguerpir. Et les malheureux habitants de Lavours n'ont trouvé rien de mieux pour signifier leur mécontentement que de rester chez eux le jour du vote. C'est tout juste si trois « citoyens », terrorisés par l'instituteur, ont consenti à passer dans l'isoloir.

O volonté du peuple! O souveraineté nationale!

## Vision d'une Pythonisse

Que se passera-t-il le 26 avril 1916, dans deux ans? avons-nous demandé, par curiosité, à une jeune pythonisse qui se lance, mais qui compte bien devenir célèbre.

— Je vois, dit-elle, pour le 26 avril 1916, des préparatifs de fête dans Paris. La rue Royale et la rue de la Paix, le faubourg Saint-Honoré et le boulevard de la Madeleine sont moins décorés certainement qu'aujourd'hui, mais les guirlandes, les écussons, les massifs de plantes et de fleurs, les mât à oriflammes ont émigré dans un autre quartier.

C'est le faubourg Montmartre qui est en fête, c'est le carrefour Châteaudun qui a les mât, c'est la rue Lafayette qui a les guirlandes, dont le comité des marchands de diamants allemands a pris l'initiative.

Au faubourg Montmartre, l'endroit où se trouve aujourd'hui le commissariat contigu à une épicerie qui protégea le départ pour Saint-Lazare d'une femme illustre est plus particulièrement drapé, drapeauté, lampionné.

Là est installé depuis six mois ce fameux consulat français, dont le clairvoyant Déroulède demanda l'installation pour la plus grande commodité des quelques Français qui ont à traverser ce quartier où l'on ne parle plus qu'allemand, où l'on ne voit plus que des Alboches, où l'on ne mange plus que de la cuisine teutonne.

M. Caillaux est président de la République depuis près d'un an. Il a succédé à M. Poincaré qui n'était plus possible à cause de sa grande popularité et qui avait fini par ne plus sortir de l'Elysée, par crainte d'ovations patriotiques qui étaient désagréables aux ministres radicaux inéluctablement choisis par lui sur les listes dressées par M. Clemenceau.

Le premier acte de M. Caillaux a été de gracier sa noble femme qui tirait ses cinq ans de réclusion pour le meurtre d'un certain Calmette.

Celui-ci est bien tranquille à l'étranger.

Le parti de la réaction et de la résistance à l'esprit moderne avaient inventé la plus horrible des machinations contre M. Caillaux et sa « dame », que les républicains portugais ont si courageusement comparée à Jeanne d'Arc.

Ce parti barbare et moyennâgeux n'était-il pas allé jusqu'à dire que Mme Caillaux avait tué ce Calmette, et à manigancer, d'accord avec le clergé de la faction romaine, le simulacre d'un immense enterrement que suivirent 100.000 personnes, les unes complices, les autres dupes ?

La lumière partie de Mamers finit par gagner la France entière. On n'a jamais résisté à la lumière dans ce noble pays ouvert au progrès laïque.

Le deuxième acte de la présidence de M. Caillaux fut d'offrir à Guillaume la seconde moitié du Congo.

Le troisième fut de lui offrir en toute propriété le neuvième arrondissement de Paris, où habitent la plupart des 300.000 Allemands de cette Babylone moderne.

« Sire, lui dit Caillaux, je ne vous offre, en somme, que ce que vous possédez déjà. D'ailleurs, pour répéter Doumergue, le neuvième arrondissement, qu'est-ce que c'est que ça pour nous qui en avons dix-neuf autres ? »

C'est ainsi qu'un consulat français devenant nécessaire en territoire allemand, l'idée de Déroulède s'est réalisée sans choquer personne, si ce n'est quelques êtres rétrogrades et abrutis par la superstition.

Guillaume venant visiter ses nouvelles possessions, c'est Caillaux qui lui rend visite et descend au consulat de France du faubourg Montmartre, où sa dame sera ainsi à l'honneur après avoir été à la peine, tel l'étendard de Jeanne.

Les derniers gueulards patriotes n'auront même pas la ressource de crier contre la venue de Guillaume en France, puisqu'il ne vient que chez lui, et que le président de la République a bien le droit de rendre visite à un voisin avec lequel il fut toujours en bons rapports.

La loi de deux ans n'est pas encore faite.

Doumergue qui est toujours un fin ministre des Affaires Etrangères tient la dragée haute à Guillaume à cause d'un petit détail.

Il réclame dans le neuvième arrondissement une enclave qui doit rester à la France : les Folies-Bergère.

Tous les députés radicaux de province en ont exprimé le vœu.

Guillaume résiste, mais il faiblira, si on lui promet la disparition de la loi de trois ans réclamée par son état-major.

Les journaux racontent que M. Caillaux tient à faire coucher sa femme à l'Elysée, parce qu'il le lui a promis.

Mais elle n'y couchera qu'une fois. Le lendemain, il reprendra ses projets de divorce interrompus par « l'incident » auquel il fit si discrètement allusion dans ses affiches électorales.

Thalamas publie de violents articles dans la *Torche de Galardon*, son nouveau journal, pour demander l'extradition de Calmette qui se fit passer pour mort après avoir tiré sur la dame, sa victime.

La pythonisse s'est réveillée à ce moment-là.

C'est dommage ; ça devenait intéressant. Et elle disait des choses qui n'étaient pas toutes invraisemblables.

JEAN DRAULT.

---

#### La lampe Osram.

Monsieur,

Dans le numéro du 26 mars dernier, vous publiez une lettre de M. Richard Heller où il prétend que la lampe Osram est de fabrication française. Seriez-vous assez aimable d'insérer dans un de vos prochains numéros les quelques questions suivantes :

« M. Richard Heller peut-il nier qu'à l'usine de Puteaux, les matières premières pour la fabrication de la lampe Osram viennent d'Allemagne à l'exception des culots de lampe importés de Hollande ?

» Que les ordres donnés aux contremaîtres le sont en allemand ?

» Que certains employés font continuellement le voyage entre Puteaux et Berlin ?

» Que lui, M. Richard Heller, directeur général de la lampe Osram, est Allemand, que le directeur technique, M. Arndt est Allemand, que le directeur commercial, M. Bruder est Allemand, que les principaux contremaîtres sont Allemands et non naturalisés. »

Recevez, etc.

L. RANDON.

## PRIMEURS

(Sous cette rubrique, nous publierons chaque semaine les meilleures pages des livres nouveaux.)

### EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Au cabaret se faisaient, — ou se tentaient — les conversions; les indécis et les douteux, tiraillés entre les deux partis, étaient en butte aux manœuvres de la première et de la dernière heure... Vireloup et Trémorot connaissaient ainsi une nouvelle période de prospérité, vendant leurs bouteilles et leurs canettes, soit pour la plus grande gloire de la République, soit pour le plus large triomphe des idées libérales. Car les opinions politiques diffèrent; mais il n'est point de politique sans boire.

— Allons, disait le Gueulard à ses interlocuteurs, un petit effort, on se débarrassera de la Radicaille : Radical et Juif, c'est tout un !

— N. de D. ! hurlait Rouget dans l'auberge Trémorot, faut montrer qu'à Fauvécourt on est pour les principes, qu'on n'est pas des brutes, et qu'on en tient pour la laïque.

L'instituteur faisait chorus.

Les « douteux » écoutaient, buvaient sec, ne répondaient que par des grognements ou des grimaces, car un « douteux » est souvent un monsieur qui veut, pour se décider, mieux que des arguments.

Ainsi, les bons soldats libéraux et les bons serviteurs de la République, les uns ici, les autres là, dans la coulisse ou sur la scène publique, travaillaient « pour la bonne cause » : les uns et les autres, également : quand on travaille, c'est toujours « pour la bonne cause ».

Ils faisaient donc le véritable ouvrage.

Mais, pour la forme, et parce qu'il faut qu'un candidat se montre, les concurrents, à deux jours d'intervalle, firent à Fauvécourt chacun une « conférence publique et contradictoire ».

Une réunion publique, à la campagne, est plus calme qu'à la ville : d'abord parce que les paysans sont moins nerveux que les citadins; et puis, tout simplement, parce qu'on est vingt-cinq au lieu d'être trois cents. On écouta les orateurs délayer leur programme; les intonations, ainsi que le retour de certains mots ou de certaines formules, indiquaient

qu'il fallait applaudir : on le faisait, modérément, et l'on fumait beaucoup.

Après quoi les électeurs présentaient leurs observations : doléances, vœux, réserves, questions précises. Le candidat répondait de son mieux ; il ne comprenait pas toujours très bien, parce que son interlocuteur s'exprimait mal, ou lui parlait de choses trop spéciales (un candidat n'est pas forcé d'être au courant de tout!); alors il s'en tirait par quelque phrase, quelque déclaration de principes, que l'assistance applaudissait, au geste et à l'accent, automatiquement.

Puis l'on buvait au succès — et aux frais — du candidat. Et l'on s'allait coucher d'assez bonne heure, sans que, dans les décisions de chacun, cette séance eût changé quoi que ce fût.

JEAN PIOT.  
(*Le Village*).

### MAFFRE L'AGITATEUR

L'arrivée de l'automobile sur la place de la Concorde, où la foule tournoyait, inquiète, comme un troupeau abandonné, fut saluée par des acclamations enthousiastes...

— Je vais parler, dit Maffre, et il se hissa sur un auto-taxi à galerie arrêté au bord du trottoir. Don José le suivit.

Maffre, debout sur cette voiture, avait merveilleusement trouvé le piédestal qui convenait à sa silhouette de charlatan et d'empoisonneur public. Devant ces milliers de faces tournées vers lui, le démagogue fut effaré comme une chauve-souris par le soleil. Son cynisme habituel, et Figueroa qui l'excitait, le sauverent des défaillances de la couardise. Son glapissement apaisa la forte rumeur de foule qui flottait sur la place.

Maffre, après avoir prononcé toutes les paroles de fiel qui pouvaient soulever la colère des hommes redevenus sauvages et instinctifs qui l'entouraient, rappela que la tête de Louis XVI était tombée sur ce lieu même. Il fallait décapiter ce monarque à cent mille têtes qui s'appelle la bourgeoisie. « Et d'abord, dit-il, il s'agit de frapper la tête la plus haute, et cette tête est là ! » Il montrait l'Elysée d'un geste fatidique.

— A l'Elysée ! hurla Don José en brandissant son drapeau rouge.

— A l'Elysée ! clama l'écho multiple et formidable.  
RAYMOND CLAUZEL,  
(*l'Aube rouge*).

## « MONSIEUR MÉZIGUE »

Ce roman fantaisiste et satirique, publié par la librairie des *Lettres* sous la signature de Clément Vautel et Georges de la Fouchardière, fait aujourd'hui sensation et même un peu scandale.

Monsieur Mézigue est un automate très perfectionné, construit par l'ingénieur Valdès à l'intention du Mexique, qui a besoin d'un chef d'Etat à l'épreuve des balles.

Malheureusement, Monsieur Mézigue a un duel avec le général mexicain qui vient à Paris pour les négociations. Les pourparlers sont rompus, et M. Mézigue se trouve lancé dans la vie parisienne, qu'il traverse à la manière du roi Ubu, marchant sur les pieds des gens, culbutant ce qui s'oppose à son passage, passant à travers les fenêtres sans les ouvrir, avalant avec aisance son couvert lorsqu'il se met à table, et débitant imperturbablement la série des rouleaux phonographiques placés dans son estomac.

Naturellement, à ce jeu, M. Mézigue séduit les femmes et conquiert Paris. Il est nommé prince des poètes pour avoir récité à l'envers un cylindre poétique contenant des vers de Victor Hugo. C'est en vain qu'on l'enterre à la suite d'un décès apparent qui est simplement une panne de moteur. Mézigue chante dans sa tombe, et ressuscite le trentième jour.

Valdès, créateur de Mézigue, propose son invention au gouvernement français, offrant de fabriquer cinquante aviateurs militaires automates, ou cinquante sous-préfets, ou cinquante députés ministériels votant pour ou contre, suivant la façon dont ils sont remontés.

Valdès est victime du snobisme parisien et de l'inertie des bureaux. Il jure de se venger en ridiculisant les idoles de Paris et nos faux grands hommes.

M. Mézigue, grâce à un jeu de têtes interchangeables, se substitue à tous les hommes connus, et sous l'impulsion de son créateur invisible et présent, déchaîne des catastrophes.

Il prend la place du préfet de police au coin du quai, il prend la place d'André de Fouquières dans les salons, il prend la place d'Arthur Meyer au « Gaulois », il prend la place de M. Dufayel dans le monde commercial et celle du sculpteur Auguste Bardin dans le monde artistique.

Sous ces diverses incarnations, il se livre aux plus réjouissantes loufoqueries.

Paris est affolé ; on ne sait plus à qui on a affaire. Toutes les célébrités parisiennes sont falsifiées.

Le ministre de l'Intérieur, Président du Conseil, se rend à l'*Hotel des Beaux-Arts et de la Plata* pour parlementer avec Valdès. On le séquestre dans une malle, cependant que M. Mézigue se rend à la Chambre sous ses traits.

Et voici le compte-rendu de la séance où est discutée l'interpellation sur les événements dont Paris est le théâtre :

### UNE SÉANCE ORAGEUSE A LA CHAMBRE

*Le Président.* — La parole est à M. Bessoulet.

*M. Bessoulet.* — Les Jésuites, appuyés par l'or de toutes les réactions, ont essayé de ridiculiser nos institutions nationales, d'abaisser la représentation nationale en sapant sournoisement la réputation de nos plus illustres concitoyens... Les Jésuites ont falsifié les gloires de la Troisième République comme leur émissaire, le baron de Batz, avait essayé de submerger sous la boue et la risée publique nos grands ancêtres de la Convention... J'ai déposé un projet de loi tendant à ce que tous les Parisiens connus soient arrêtés et conduits au service anthropométrique : ceux qui justifieront de leur authenticité seront remis en liberté avec des excuses ; les Parisiens sophistiqués seront dirigés sur le Laboratoire Municipal, qui n'aura pas de peine à établir leur nature cléricale et congréganiste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

*Le Président.* — La parole est à M. le Ministre de l'Intérieur.

*M. le Ministre de l'Intérieur, président du Conseil.*

— Je suis un vrai rrrépublicain... Je suis rrrépublicain de goche... Je suis rrrépublicain, rrrépublicain, rrrépublicain. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

*M. Rouget (de Lille).* — Je serais difficile si je ne me déclarais pas satisfait par les explications si précises de M. le Président du Conseil. Cependant...

*Le Ministre de l'Intérieur.* — Je suis rrrépublicain, rrrépublicain de goche, je suis un vrai rrrépublicain, rrrépublicain, rrrépublicain! (*Triple salve d'applaudissements.*)

*M. Rouget (de Lille).* — Je retire mon ordre du jour.

*Le Président.* — MM. Lassous-Palognon et Marron (de l'Ardèche) ont déposé un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre confiante dans les déclarations du gouvernement, et... »

*Le Ministre de l'Intérieur.* — Rrrépublicain, rrrépublicain... crrr... crrr... rrrépublicain... rrrépublicain, crrr...

*Quelques voix (à droite).* — La clôture!

*Le Ministre de l'Intérieur.* — Rrrépublicain!... crrr... Vive le Mexique! Vive l'anarchie! Bande de farceurs! A bas les quinze mille! Ça se fout du peuple et ça se donne encore des airs de législateurs à la noix de veau! Tas de ballots!

*Le Président.* — La séance est levée.

CLÉMENT VAUTEL et G. DE LA FOUCARDIÈRE  
(*Monsieur Mézigue.*)

*Pour tout ce qui concerne la publicité financière et commerciale, l'Œuvre décline toute responsabilité.*

## BULLETIN

La liquidation de fin de mois, préparée, d'ailleurs, par la meilleure orientation de notre place, durant les séances qui la précédaient immédiatement, s'est passée à tous points de vue dans de bonnes conditions : le bon marché de l'argent et le faible volume encore des engagements à proroger la rendaient facile.

Les principaux facteurs de cette heureuse modification des tendances d'ensemble du marché ont été, d'une part, au lendemain du premier tour de scrutin, l'espoir que la nouvelle Chambre comporterait une majorité capable de s'opposer au vote de toutes mesures fiscales revêtant un caractère vexatoire ou seulement inquisitorial; d'autre part, le bruit que le général Huerta accepterait, dans le litige soulevé entre les Etats-Unis et le Mexique, la médiation qu'ont offerte les républiques sud-américaines. On peut, par contre, se demander comment elle pourra s'exercer utilement et s'il n'y aurait pas là simplement un moyen de gagner du temps.

### Communiqué.

Naphte Lianosoff.

Conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17/30 décembre 1913 et avec l'autorisation du ministère russe du commerce et de l'industrie sanctionné par ukase de S. M. l'empereur de Russie, il est actuellement procédé à une augmentation du capital social par la mise en souscription de 140.000 actions de 100 roubles chacune offertes aux anciens actionnaires à raison de sept actions nouvelles pour huit actions anciennes, au prix de 166 roub. 50, soit 441 fr. 25 payables en souscrivant.

Ces nouvelles actions participeront au dividende de l'exercice 1914, au même titre que les actions émises antérieurement.

Les actionnaires qui désirent souscrire devront déposer leurs titres accompagnés du montant de leur souscription du 2 au 14 mai 1914 à Pétersbourg, à la

Banque russe-asiatique, à la Banque du commerce de Sibérie et à la Banque russe du commerce et de l'industrie. A Paris, à la Banque russe-asiatique, 2, rue Le Peletier, à la Banque russe du commerce et de l'industrie, 11 bis, rue Scribe et chez MM. O. A. Rosenberg et Cie, 46, rue d'Anjou. (Notice parue au Bulletin des annonces légales obligatoires du 20 avril 1914).

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

#### *Guides illustrés des bains de mer et excursions du réseau de l'Etat*

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat vient de faire rééditer pour 1914, les deux Guides Illustrés de son Réseau, l'un relatif aux Lignes de Normandie et de Bretagne, l'autre aux Lignes du Sud-Ouest.

Ces deux Guides, sous couvertures artistiques et illustrés de nombreuses gravures, donnent aux voyageurs les renseignements les plus utiles tels que : la description des sites et lieux d'excursion. Les principaux horaires des trains. Les prix des billets de bains de mer et d'excursion. Le tableau des marées. Les cartes du littoral. Des plans de Villes. Une liste d'Hôtels, Restaurants, etc.

Le Guide des Lignes de Normandie et de Bretagne est mis en vente au prix de 0 fr. 50 et celui des Lignes du Sud-Ouest au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques des gares du Réseau, dans les Bureaux de Ville et les principales agences de Voyages de Paris.

Ces deux publications sont également adressées, ensemble ou séparément, franco à domicile, contre l'envoi de leur valeur, en timbres-poste, au Secrétariat des Chemins de fer de l'Etat (Publicité), 20, rue de Rome, à Paris.

### PETITE POSTE

*Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.*

**Pour les grands dîners.** — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts?

M. Laporte, concessionnaire depuis 15 ans du buffet fameux de la gare de Laroche, tout près de Chablis (le royaume du vin blanc), fait de petits envois.

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

**PLUS DE CORS. DURILLONS, ŒILS DE PERDRIX**, par l'emploi de la **POMMADÉ RADICALE** (marque déposée). Pour recevoir un tube avec mode d'emploi, envoyer 1 fr. 75 en mandat ou timbres à **E. THOUVENIN, Pharmacien de 1<sup>re</sup> cl. cie se. à SAINT LOUP-sur-SEMOUSE (Hte-Saône).**

Chassis 30 HP de Dion-Bouton AY, en gris, sans pneus, à vendre **3 500** fr. Marché bien. Un chassis 30 HP vaut 13.000 fr. et fait une excellente voiture de tourisme. Carrosserie pour 500 francs.

AUX  
GALERIES  
LAFAYETTE

*Exposition*  
de  
ROBES



## Notre Programme

**L'ŒUVRE** dit tout ce que ne disent pas les autres.  
**L'ŒUVRE** dénonce toutes les tares et toutes les hontes du « régime abject ».  
**L'ŒUVRE** est la voix de tous ceux qui, sans distinction d'opinion, éprouvent le besoin de crier :

— Assez ! Tout, mais pas ça !  
Ceux qui trouvent que tout va pour le mieux dans la meilleure des républiques ne lisent pas **L'ŒUVRE**.  
C'est dire qu'elle est lue par tout le monde.  
**Abonnez-vous à l'ŒUVRE !** Faites des abonnés à l'**ŒUVRE** !

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.  
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.  
Il suffit d'envoyer ces dix francs.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

*Je, soussigné (nom, prénom)  
(adresse)*

*déclare m'abonner pour un an<sup>(1)</sup>, pour six mois<sup>(1)</sup> à L'ŒUVRE à dater du 1<sup>er</sup>*

*Ci-joint le montant de l'abonnement : dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.*

*Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : dix francs<sup>(1)</sup>, six francs<sup>(1)</sup>.*

*SIGNATURE :*

*(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.*

*Déacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8<sup>e</sup>).*

## COURRIER IMMOBILIER

Une des plus graves préoccupations de l'heure présente est la question des logements. A Paris, la ville, enserrée par les fortifications ne s'est pas agrandie en proportion de l'accroissement formidable de la population. Aussi l'air et la lumière, indispensables à l'organisme humain, manquent dans trop d'immeubles. Pourquoi ne pas profiter des facilités de communication pour se réfugier vers la banlieue ? Pourquoi ne pas faire comme à Londres où la Cité est consacrée aux affaires et où chacun le soir venu va chercher en dehors de la ville le repos.

Mais cet accroissement de la population a eu un autre effet ; suivant la loi inéluctable de l'offre et de la demande les prix des loyers sont en augmentation constante et il est impossible de prévoir ou s'arrêteront les exigences des propriétaires. Ne serait-ce pas s'assurer d'une façon sage et prévoyante que de devenir soi-même propriétaire de sa maison ?

Beaucoup de Sociétés se sont créées en vue de faciliter l'accession de tous à la propriété d'une maison familiale ; mais la plupart ont fait des promesses tellement alléchantes qu'elles se sont trouvées hors d'état de répondre à leurs promesses ; d'autres, spéculant sur la confiance du public ont commencé par faire souscrire des livrets d'épargne et ce n'est souvent qu'après une dizaine d'années ou même plus que leurs souscripteurs bénévoles ont pu voir se réaliser leur désir d'être chez eux.

La Société Foncière de France et des Colonies s'est donné comme mission de remédier à cet état de choses : son fonctionnement est parfaitement simple et ne laisse place à aucune surprise : elle ne promet que ce qu'elle peut tenir, mais ce qu'elle promet elle le tient.

Pour profiter de ses services, il faut être propriétaire d'un terrain et posséder le quart du prix de la construction projetée ; le reste est avancé par la Société Foncière de France et des Colonies et remboursable en cinq ou dix ans, moyennant un intérêt de cinq % l'an. A ces conditions la Société Foncière de France et des Colonies construit pour le compte de son client en se conformant entièrement aux désirs et aux instructions de son client qui est immédiatement propriétaire de sa maison.

Je rappelle aux lecteurs de l'Œuvre que la Société Foncière de France et des Colonies se charge de l'achat et de la vente de tous immeubles, terrains ou propriétés ; elle se charge également de leur indiquer des placements hypothécaires de premier ordre ou de leur procurer, sur gage hypothécaire, les fonds dont ils peuvent avoir besoin.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Monsieur l'Administrateur-délégué de Société Foncière de France et des Colonies, 3, rue des Marivaux, Paris.

**Demandez à *L'Œuvre* !**  
Chaque brochure : 0 fr. 25.

**Le Régime abject :**

**La lâcheté suprême : Cèderons-nous le Congo?** (Octobre 1911).

**Les Radicaux malades de la peste**, par G. Téry.

**Dissolution Constituante** ! par Urbain Gohier.

**C'est l'anarchie d'en haut qui fait l'anarchie d'en bas**.

**La légende d'Adipeux-Roi**, par Géo de la Foucharde.

**L'affaire de l'Ouенza. Le Congo et l'Indo-Chine.**

**Le parti abject.**

**Briand contre Caillaux**, par Gustave Téry.

**Le Ministère contre l'Élysée. Le Parlement contre la Nation**.

**Caillaux Caillaux ! La marée des scandales.**

**Que voulait dire Clemenceau quand il accusa Caillaux de « baute trahison »?**

**Le fils de Caillaux**.

**Çà ne peut pas durer ! C'est entendu ; mais...**

**après ?**

**Ce que n'a pas dit Calmette**, par Gustave Téry.

**L'Invasion :**

**Frapper ou périr**, par Urbain Gohier.

**Le Procès de la Camelote allemande** (*L'Œuvre* au Palais).

**Les Prussiens masqués**, plaidoirie de M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri.

**La France n'est-elle plus qu'une colonie allemande ?**

**La France aux Météores**.

**Comment l'armée allemande prépare ses canonnements en France.**

**« La Sociale » :**

**La délimitation de Jaurès**.

**D'Hervé à Jaurès**, par Gustave Téry.

**Enquêtes :**

**La Grande Question**, par Gustave Téry.

**Des Enfants ! Des Soldats !** (Enquête sur la dépopulation.)

**Circulez !** Etude sur la circulation parisienne, par Jean Piot.

**Les Cahiers des Fonctionnaires** (six brochures).

**Comment on tue nos aviateurs militaires.**

**Simple recours au Conseil d'Etat**, par Gustave Téry.

**L'Assommoir national**, articles de Henri Rochefort,

Gustave Hervé, Gaston Calmette, Urbain Gohier,

Gustave Téry (10 centimes).